

Initiatives ministérielles

vrait donc pas être adopté tant qu'on n'y aura pas apporté d'importantes modifications. Nous croyons à un système national de radiodiffusion et à une vision nationale du pays, et non à un regroupement de collectivités, dans deux Canada et certainement pas dans dix Canada. S'il est adopté, le projet de loi C-40 accroîtra les divisions entre les Canadiens et la balkanisation du Canada à un moment crucial de notre histoire.

Voici certaines de mes préoccupations. Tout d'abord, il y a la remise en question de la compétence fédérale. Dans mon parti, nous craignons que la compétence du gouvernement fédéral sur la radiodiffusion puisse être contestée à la suite de l'adoption de nouvelles définitions. Ainsi, la nouvelle définition de «radiodiffusion» à l'article 2 du projet de loi est assez large pour inclure la transmission et la réception d'émissions par des moyens autres que les ondes, c'est-à-dire par fils ou par systèmes en circuit fermé. On considérerait auparavant que ces moyens étaient de compétence provinciale.

En outre, les entreprises de radiodiffusion seront divisées entre les entreprises de programmation et les autres, ce qui va à l'encontre de la pratique courante qui veut que ces entreprises soient indivisibles sur le plan juridique. Cela semble également tout à fait sensé.

Mon voisin de banquette, le député de Hamilton-Ouest, pour lequel j'ai beaucoup de respect, s'est penché sur le problème de l'unité canadienne. Dans la Loi de 1968 sur la radiodiffusion, on précisait que la Société Radio-Canada devait contribuer à l'unité nationale. C'est évident. Elle ne doit pas servir à faire l'unité d'un autre pays. Elle tend à nous permettre de nous parler en tant que Canadiens. Or, il n'est plus question de cela dans le projet de loi C-40. Pourquoi agir ainsi, si c'est là la principale raison d'être de ce projet de loi?

Mes collègues libéraux et moi-même croyons que, pour bâtir l'unité nationale du pays, il faut que le Canada développe sa propre personnalité, qu'il ait un sens de son identité nationale. C'est ce qu'a défendu mon collègue du Québec, lorsqu'il est intervenu au nom du Bloc québécois. Lui et moi ne partageons pas la même notion du Canada. Nous avons besoin d'une institution nationale solide, comme Radio-Canada. Mon collègue a dit que c'était «pour retenir toutes les régions dans cette mosaïque dont nous parlons sans cesse, la mosaïque canadienne».

J'ai laissé tomber de nombreuses observations parce que je tiens à parler du service éducatif. D'abord, les services de programmation complémentaires dont nous parlons en matière d'éducation ne devraient pas être présentés actuellement, ni par le biais du projet de loi C-40. Cette décision a été rendue par le ministère des Transports et des Communications de la Nouvelle-Écosse et l'Association canadienne des radiodiffuseurs, à laquelle appartient mon collègue.

Toutefois, si le gouvernement croit qu'un autre service devrait exister, ce devrait être une chaîne éducative canadienne qui répondrait à des besoins nationaux tout en satisfaisant à des exigences provinciales et à celles de l'auditoire visé. Un service canadien serait le pendant nécessaire à la chaîne éducative américaine qui existe déjà et que 120 000 Canadiens regardaient en 1987. Ce chiffre avait augmenté de 124 p. 100 par rapport à 1986.

Il faut absolument mettre au point une programmation canadienne à l'intention des Canadiens. Les libéraux reconnaissent que l'éducation relève strictement des provinces. Nous croyons qu'il faut encourager les provinces à collaborer et à offrir ce service. Les problèmes et les défis sociaux, entre autres, la critique générale des normes éducatives actuellement en vigueur et la mise en valeur de la capacité de donner des services éducatifs au Canada font partie des sujets innombrables qu'il serait possible d'explorer pour encourager l'apprentissage au Canada. Nous devrions avoir notre propre chaîne éducative.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je commence par remercier les 21 000 amis de la radiodiffusion canadienne de partout au Canada, qui ont mis la question à l'étude entre 1985 et 1990. Ils ont travaillé extrêmement fort pour ramener la question devant la Chambre des communes.

Je compte dans ma circonscription quelque 486 amis de la radiodiffusion canadienne. Un grand nombre d'entre eux m'en ont signalé par lettre d'importants aspects. Mes propos sont conformes au message qu'ils m'ont transmis dans ces lettres. Je parle en ce moment en faveur de faire de l'unité nationale un élément du mandat de la Société Radio-Canada.

La décision que le gouvernement alors au pouvoir a prise en 1932 de créer le service de radio public, qui est devenu par la suite la Société Radio-Canada, a eu un grand retentissement. Le gouvernement d'alors a reconnu que les Canadiens devaient prendre le contrôle de la radiodiffusion au Canada. Comme on peut le lire à la